



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM  
DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2024**

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, sous la présidence de M. KAMMERER Joseph, Maire, ouverture de la séance à dix-neuf heures.

**Présents :** Roger GROSHAENY, Corinne BIRGAENTZLE et Jacky SITTler, Adjointes,  
Philippe RAFFAINER, Sandrine JECKER, Myriam BLIND, Jean-Michel RIESS, Séverine GROSHAENY  
et Virginie LIGIBELL, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Philippe GANTZ, Pascal FAHRER, Simone CZAJKOWSKI, Anne BRENDEL, Philippe STOFFEL

**Procurations :** Pascal FAHRER à Roger GROSHAENY, Philippe GANTZ à Joseph KAMMERER, Simone CZAJKOWSKI  
à Corinne BIRGAENTZLE

**Secrétaire de séance :** Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire

**Date de convocation :** 02/07/2024

Elus en exercice	15
Présents	10
Excusés	3

Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point concernant des problématiques de voisinage. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et fera l'objet du point numéro 9.

### ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation
4	Subvention sur délibération : Logeler Baïtzer
5	Prolongation de la convention de participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance
6	Présentation du site Internet de la Commune
7	Actualisation du règlement du columbarium
8	Abonnement à un service d'expertise
9	Engagement de dépenses dans le cadre d'un potentiel péril
10	Compte-rendu de réunion <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil communautaire du 10 juin 2024</li> <li>➤ Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, le 12 juin 2024</li> <li>➤ Conseil d'école du 25 juin 2024</li> <li>➤ Brigade Verte, bilan d'activité</li> </ul>
11	Rapport de Commission Communale <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission Urbanisme, Construction, travaux d'entretien des bâtiments communaux, le 25 avril 2024</li> <li>➤ Commission Environnement, Agriculture, Fêtes et Relations Publiques, le 11 juin 2024</li> <li>➤ Commission Sport Culture et Vies Associative et Scolaire, le 19 juin 2024</li> </ul> Calendrier des commissions
12	Informations <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fréquentation de la cantine</li> <li>➤ Point sur les subventions reçues</li> <li>➤ Point sécurité routière</li> </ul>
13	Divers <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Grands anniversaires</li> <li>➤ Bilan Journée citoyenne – 4 mai 2024</li> <li>➤ Bilan rue des Fadas – 30 juin 2024</li> <li>➤ Bureau de Vote</li> <li>➤ Rappel de la prochaine date du conseil municipal : 10 septembre 2024</li> </ul>

## 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Roger GROSHAENY pour remplir cette fonction.

## 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

## 3 - Informations relatives aux décisions prises par délégation

### ➤ Arrêté portant autorisation d'occuper la voie communale dite « Grand Rue » à l'occasion de la Frühling Fest organisée par le restaurant le rendez-vous des Copains le 7 mai 2024

Il s'agit d'un arrêté n°2024-17 concernant l'interdiction de circulation et de stationnement en vue de la manifestation « Frühling Fest »

### ➤ Arrêté portant autorisation d'occuper la voie communale dite « Grand Rue » à l'occasion de la Fête de la Bière organisée par le restaurant le Rendez-vous des Copains du 20 au 22 septembre 2024

Il s'agit d'un arrêté n°2024-18 concernant l'interdiction de circulation et de stationnement en vue de la Fête de la Bière

### ➤ Arrêtés portant autorisation d'occuper le domaine public en vue d'installer une terrasse

Il s'agit des arrêtés n°2024-19 et 2024-20 portant autorisation d'installer une terrasse sur la voie publique accordée au restaurant « Le Rendez-vous des Copains » et à l'épicerie bar « S'Dorf Gschaft » pour la saison estivale 2024

### ➤ Arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la fête de la musique

Il s'agit d'un arrêté n°2024-28 portant autorisation d'occuper le terrain de sport et loisirs en vue de l'organisation de la fête de la musique par l'épicerie bar « S'Dorf Gschaft » le 21 juin 2024.

### ➤ Arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la fête nationale

Il s'agit d'un arrêté n°2024-29 portant autorisation d'occuper le terrain de sport et loisirs en vue de l'organisation de la fête du 14 juillet par l'épicerie bar « S'Dorf Gschaft » le 14 juillet 2024.

## 4- Subvention sur délibération : Logeler Baitzer

Lors de l'établissement du budget principal de la commune, une erreur matérielle s'est glissée dans la maquette budgétaire. En effet, suite à la création de l'association « Les Logeler Baitzer », il convenait de faire figurer, au même titre que les autres associations villageoises, la subvention annuelle de 100 € à laquelle elle ouvre droit. Afin de pallier cette erreur, Monsieur le Maire, propose d'accorder une subvention de 100 € à l'association sur la base de la ligne budgétaire intitulée « subvention sur délibération » ce afin de garantir le même traitement qu'aux autres associations aux Logeler Baitzer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder au versement de la subvention à l'association Logeler Baitzer selon les modalités habituelles de versement,
- Dit que les crédits seront pris sur la ligne budgétaire 6574 intitulée « Subvention sur délibération »
- Charge M. le Maire de signer tout document inhérent à cette subvention.

## 5- Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perce de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

#### **Le Conseil municipal :**

**Article 1 : prend acte** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

**Article 2 : prend acte** des nouveaux taux de cotisation applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
<b>Incapacité</b>	95 %	0,82 %	<b>0,94 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,44 %	<b>0,51 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,62 %	<b>0,71 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,34 %	<b>0,34 %</b>

**Article 3** : autorise le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

## 6- Présentation du site Internet de la commune

Par délibération en date du 28 mars 2023, des travaux ont été engagés par la commission Site Internet en vue de la création du site de la commune. Le prestataire a aujourd'hui presque terminé en lien avec la commission, la création de l'interface. En amont de la validation définitive de la mouture proposé, une présentation du site Internet est faite auprès du Conseil Municipal afin de recueillir leurs remarques ou observations. Quelques points ont été soulevés et seront pris en compte auprès du prestataire.

## 7- Actualisation du règlement du Columbarium

M. le Maire rappelle que les communes sont seules compétentes pour créer et gérer les crématoriums et les sites cinéraires conformément à l'article L 2223-40 du code général des collectivités territoriales dit CGCT. Le conseil municipal peut décider l'affectation de tout ou partie d'un cimetière au dépôt ou à l'inhumation des urnes et à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation conformément à l'article R 2223-9 du CGCT. Par délibération en date du 9 mai 2000, le Conseil Municipal autorisait la mise en place d'un règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

Ce règlement a vocation à prescrire toutes les mesures réclamées pour la sécurité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence au sein même du cimetière communal et ceci conformément aux articles L.2213-8, L.2213-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis l'acquisition du deuxième columbarium au sein de la commune, le règlement n'a pas fait l'objet de modification. Il convient par conséquent de le mettre à jour. Le nombre de cases a par conséquent été porté à 16 au lieu de 5. Aussi, il a été acté que les cases sont réservées outre aux personnes décédées à Logelheim et aux personnes domiciliées à Logelheim, aux personnes non domiciliées dans la commune mais ayant droit à l'inhumation dans une concession familiale déjà existante tributaire de l'impôt foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Approuve le règlement du columbarium et du jardin du souvenir modifié
- Autorise M. le Maire à prendre l'arrêté relatif à ce règlement
- Charge M. le Maire de l'exécution du présent règlement

## 8- Abonnement à un service d'expertise

Monsieur Philippe RAFFAINER, Conseiller municipal rejoint l'assemblée.

Face à la recrudescence des problématiques et des situations de plus en plus compliquées, il est envisagé de souscrire un abonnement permettant à la commune de faire appel à des experts pluridisciplinaires (juristes, ingénieurs...) pour assurer et faciliter la prise de décision au sein de la commune. M. le Maire présente le fonctionnement de cette structure et les domaines d'intervention possibles. Il présente également les différents types de forfaits d'abonnement puis interroge le conseil municipal sur l'opportunité de recourir à ce type de prestataire. Il est évoqué l'opportunité de mutualiser cette prestation avec la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach en vue de faire profiter de ce service à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité :

- D'avoir recourt au prestataire SVP via la formule permettant de poser 20 questions par an pour une période de 3 ans au coût mensuel de 189 €HT par mois.
- Charge M. le Maire de contacter la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach en vue de mutualiser ce service.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à souscription à cette offre
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

## 9- Engagement de dépenses dans le cadre d'un potentiel péril

M. le Maire explique qu'un contentieux entre voisins a amené la commune à demander conseil auprès du tribunal administratif pour la gestion de ce conflit. Il s'avère qu'un expert peut être diligenté par le tribunal administratif pour établir de façon ferme et définitive les risques. Il est en revanche à noter que le coût de cette expertise est à porter par la commune. S'agissant d'argent public, M. le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De contacter l'assurance de la commune pour obtenir des conseils
- D'obtenir une évaluation du coût de cette prestation.

## 10- Compte-rendu de réunions

### ➤ Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach

#### • Conseil communautaire du 10 juin 2024

M. Roger GROSHAENY, 1<sup>er</sup> Adjoint et Conseiller Communautaire résume les points à l'ordre du jour. La réunion a fait l'objet d'un point sur la convention cadre de développement et d'extension d'EcoRhena et de la révision de la zone tampon UNESCO. Il a également été abordé l'attribution de fonds de concours communaux ainsi que l'attribution d'aide à la rénovation énergétique. Le conseil communautaire a ensuite chargé le Président de solliciter des subventions auprès du fonds CHENE dans le cadre d'audits énergétique au COSEC et au bâtiment antenne sud. Il a ensuite été évoqué la convention de répartition des charges pour l'entretien des routes départementales en agglomération puis l'achat foncier et les propositions d'échanges dans le cadre de la liaison pistes cyclables entre Appenwihr et Wolfgantzen. Avant d'aborder les points liés au personnel il a encore été présenté les tarifs 2025 de la taxe de séjour.

### ➤ Comités Syndicaux du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, le 13 mars et le 12 juin 2024

M. Jacky SITTLER, adjoint, évoque les points à l'ordre du jour. La première réunion a eu vocation à faire le point sur les travaux et chantiers en cours. La seconde réunion a permis d'informer des rapports annuels et des bilans techniques 2023 en Adduction d'eau Potable et en assainissement et le point sur les chantiers en cours.

Les rapports annuels 2023 et les bilans techniques 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### ➤ Conseil d'école, le 25 juin 2024

M. Jacky SITTLER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, évoque les points à l'ordre du jour du conseil d'école. Il rend compte du bilan du trimestre et de l'année scolaire, rend compte des effectifs prévisionnels de la rentrée 2024/2025, informe des modalités de fonctionnement et de coût des cycles de natation pour l'année à venir et évoque les cotisations de rentrée. Il informe des modalités de vote pour l'élection au conseil d'école pour l'année 2024/2025. Un point d'information a également été fait lors de la réunion sur des faits préoccupants s'étant déroulé au périscolaire dont l'école a eu information. Les parents d'élèves sont revenus sur l'absence de kermesse au RPI. Le directeur d'école a informé qu'en raison du plan vigipirate, il était fortement déconseillé d'organiser un tel événement

### ➤ Brigade Verte

#### ○ Bilan d'activité du mois de mars avril et mai 2024

Mme Corinne BIRGAENTZLE, 2<sup>ème</sup> Adjointe informe que la Brigade Verte a dressé :

- Pour mars 2024 : 8 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, un rapport concernant une demande de la mairie qui a été sollicitée pour un problème de branchage rue Grendel, 1 recherche de peau de lapin.
- Pour avril 2024 : 6 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un problème d'utilisation de tondeuse en dehors des horaires autorisés, un problème de stationnement, un problème de voisinage, un problème de taille d'arbre et un problème de moto sur les berges.
- Pour mai 2024 : 7 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un problème d'utilisation de tondeuse en dehors des horaires autorisés, 2 rapports concernant des hérissons blessés, 1 rapport concernant un problème de circulation et de vitesse excessive sur chemin rural, 1 rapport concernant l'identification d'un animal errant.

## 11- Rapport de Commission Communale

### ➤ Commission Urbanisme Construction Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux, le 25 avril 2024

M. Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire, rend compte de l'ordre du jour et présente les autorisations d'urbanisme traitées :

N° dossier	Pétitionnaire - adresse	Nature des travaux	AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE
<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>				
DP 068 189 24 A 0001 Date de dépôt : 04/01/2024	GROSHAENY René 5 rue des Pêcheurs	Installation de panneaux photovoltaïques	X	
DP 068 189 24 A 0002 Date de dépôt : 22/01/2024	ADOR Géomètres Rue des Blés	Division parcellaire	X	
DP 068 189 24 A 0003 Date de dépôt : 12/02/2024	PAOLUCCI Sébastien 1 impasse de l'III	Implantation d'un garage		X
DP 068 189 24 A 0004 Date de dépôt : 17/02/2024	FISCHER Laurent 4 rue des Pommiers	Construction d'une piscine	X	
DP 068 189 24 A 0005 Date de dépôt : 20/02/2024	PAYRE Hervé 22 rue Pierre Charles	Modification d'une clôture existante	X	
DP 068 189 24 A 0006 Date de dépôt : 18/03/2024	HEINRICH Ludovic 18 rue des Saules	Installation de panneaux photovoltaïques		X
DP 068 189 24 A 0007 Date de dépôt : 18/03/2024	HEINRICH Ludovic 18 rue des Saules	Clôture		X
DP 068 189 24 A 0008 Date de dépôt : 05/04/2024	EBERSOL Christian 6 rue Armspach Joseph	Installation de panneaux photovoltaïques	X	
DP 068 189 24 A 0009 Date de dépôt : 08/04/2024	KUENTZMANN Michel Route d'Appenwihr	Création d'un portail	X	
<b>CERTIFICATS D'URBANISME</b>				
CU 068 189 24 A 0001 Date de dépôt : 19/03/2024	Me Julien LUCAS	3 rue des Fleurs		
CU 068 189 24 A 0002 Date de dépôt : 15/04/2024	Me Justine BLEUZE	Niederfeld (1500010)		
CU 068 189 24 A 0003 Date de dépôt : 16/04/2024	Me Justine BLEUZE	Niederfeld (150025 – 150026 – 150161)		

### ➤ Commission Environnement, Agriculture, Fêtes et Relations Publiques, le 11 juin 2024

Mme Corinne BIRGAENTZLE, Adjointe au Maire, rend compte de l'ordre du jour. La réunion avait vocation à élaborer le bulletin d'informations municipales "autour du clocher" du 3<sup>e</sup> trimestre. Deux remarques ont été formulées par les habitants car il ne figure pas dans le compte rendu du conseil municipal l'intitulé du chapitre concernant le vote du budget ce qui rend incompréhensible la lecture. Cela sera modifié l'an prochain.

### ➤ Commission Sport Culture et Vies Associative et Scolaire, le 19 juin 2024

M. Jacky SITTLER, Adjoint au Maire, rend compte de l'ordre du jour. La réunion avait vocation à étudier les devis réceptionnés concernant l'acquisition d'agrès de fitness à mettre en place au niveau de l'aire de sports et loisirs. Une visite d'un site a eu lieu ce qui a permis de choisir les agrès souhaités à Logelheim. Une étude plus poussée sera réalisée pour déterminer le choix final.

## 12- Informations

### ➤ Fréquentation de la cantine

M. Jacky SITTLER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours:

du mois d'avril 2024	11 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	64	5.8
Cantine 11h30 – 13h30	414	37.6
Étude du soir 16h00 – 18h30	86	7.8

du mois de mai 2024	13 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	88	6.8
Cantine 11h30 – 13h30	481	37.0
Étude du soir 16h00 – 18h30	105	8.1

du mois de juin 2024	16 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	105	6.6
Cantine 11h30 – 13h30	563	35.2
Étude du soir 16h00 – 18h30	123	7.7

du mois de juillet 2024	4 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	19	4.8
Cantine 11h30 – 13h30	161	40.3
Étude du soir 16h00 – 18h30	62	15.5

### ➤ Point sur les subventions reçues

M. le Maire indique que des travaux de sécurisation du village ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). A ce titre, la commune a pu réaliser les travaux suivants :

Investissement	Coût de l'opération (HT)	Montant de la subvention	Reste à charge	Taux de participation CeA
Acquisition de PIETO	11784.00 €	6 960.00 €	4824.00 €	60 %
Signalisation horizontale	2081.50 €	521.00 €	1560.50 €	25 %
Signalisation verticale	1933.15 €	1158.00 €	775.15 €	60 %

### ➤ Point sécurité routière

M. le Maire indique qu'en raison du dysfonctionnement du radar pédagogique en place, la commune va acquérir un nouvel équipement solaire. Plusieurs sociétés ont été contactées pour l'établissement d'un devis. Les différentes offres sont présentées. L'acquisition de panneaux de signalisation verticale sont également évoqués. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir un radar pédagogique et les panneaux de signalisation verticale nécessaires
- charge M. le Maire de signer tout document relatif à l'acquisition de ce matériel,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget,
- Charge M. le Maire de solliciter les subventions

### ➤ Dépôt sauvage de déchets

M. Le Maire informe qu'un courrier a été adressé à deux habitants qui ont volontairement laissé deux cartons à côté du point d'apport volontaire situé Grand Rue alors qu'il était plein. Un rappel à l'ordre a été fait sur le fonctionnement du tri et sur les sanctions applicables en cas de récidive.

Un dépôt de gravats a été fait sur chemin Brueckweg sur limite avec le ban de Sainte Croix en Plaine. Des

coordonnées ont été retrouvées, il sera sans doute possible de trouver le responsable. La Mairie de Sainte Croix en Plaine s'est chargée de retirer les gravats.

### **13- Divers**

➤ **Grands anniversaires :**

La commune a honoré :

- Mme Marie Antoinette STOFFEL qui a fêté ses 85 ans le 8 juin
- Mme Christiane BLUM qui a fêté ses 80 ans le 28 juin

La commune honorera :

- M. et Mme Gilbert MULLER qui fêtent leurs noces de diamant le 10 juillet.

➤ **Bilan de la Journée citoyenne – 4 mai 2024**

La journée citoyenne s'est bien déroulée. C'était une belle journée où de nombreux travaux ont pu être réalisés dans une ambiance agréable. La journée s'est clôturée par un repas.

➤ **Bilan de la Ruée des Fadas – 30 juin 2024**

La Ruée des Fadas a accueilli 2230 coureurs cette année à Logelheim. Les ventes ont été aussi importantes que l'an passé mais avec beaucoup moins de boissons à cause de la météo. C'était malgré les conditions climatiques une belle journée dont l'organisation s'est bien passée. Il est à noter que la Ruée des Fadas est gérée par une entreprise privée qui peine à être rentable sous 2500 coureurs. La commune va faire une demande de subvention pour permettre à cet événement de continuer à faire vivre le village. En parallèle, il sera proposé à l'entreprise la gratuité de la salle multi-activités. Les organisateurs ont envie de revenir à Logelheim car l'ambiance y est très bonne.

Mme Corinne BIRGAENTZLE informe du passage de la commission pour l'obtention de la deuxième fleur le 22 juillet à 9h05. Cette commission aura vocation à évaluer non seulement le fleurissement mais également la propreté des lieux. Un appel aux volontaires sera effectué en amont du passage de la commission pour garantir les chances de succès de Logelheim.

M. le Maire indique que la commune cherche un job d'été pour prêter main forte à l'ouvrier communal pour le mois d'août. Il invite l'assemblée à faire part d'éventuels candidats dont elle pourrait avoir connaissance.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le mardi 17 septembre 2024 à 20 heures.

M. le Maire clôt la séance à 21h25.

Le Maire,  
Joseph KAMMERER

Le secrétaire de séance,  
Roger GROSHAENY